

AR PREFECTURE

006-210601530-20150724-2015D46BIS-DE
Reçu le 04/09/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Extrait du registre
Des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de VALDEBLORE – 06420

N° 2015-46 Bis

Séance du 24 juillet 2015



L'an deux mil quinze et le vingt-quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjointes ; Mmes SAIA FERNANDEZ Françoise, SANTUCCI Alexandra, MM., BORGOGNO Christophe, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) : Mme GOUNIOT Caroline par M. VIGNA Robert, M. ATLANI Alfred par Mme SAIA FERNANDEZ Françoise, M. RICHIER Jacques par M. Fernand BLANCHI.

Absent(s) non représenté(s) : M. BORGOGNO Christophe

Objet de la délibération : DROIT DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibérations 2015-40 a supprimé la 3^{ème} licence de taxi, deux licences de taxi sont donc effectives à ce jour sur la commune.

Il rappelle ensuite au Conseil Municipal les délibérations 2012-33, 2013-38 et 2014-76 qui fixaient le droit de stationnement à 1 200 € pour les années 2012/2013, 2013/2014 et à 1 350 € pour l'année 2014/2015.

Il rappelle que le droit de stationnement est révisable annuellement et demande au Conseil municipal de fixer pour l'année, de juillet 2015 à juillet 2016, le montant à acquitter.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents,

Décide de fixer le droit de stationnement 2015/2016 à 1 350 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 04/09/2015



Fernand Blanchi
Le Maire
Fernand BLANCHI

Cet Acte est rendu exécutoire après visa de la Préfecture le
Affichage en Mairie le